

Rapport statistique sur les familles : un cinquième des ménages monoparentaux soutenu par l'aide sociale

Établi par l'Office fédéral de la statistique (OFS), le [rapport statistique 2021](#) sur les familles en Suisse apporte un éclairage sur différents aspects de la situation des familles : formes de vie en commun, relations de couple, répartition des tâches domestiques ou encore violence domestique. Dans cette brève recension, nous nous concentrons sur les résultats du rapport en matière de situation financière des ménages, de pauvreté et de recours à l'aide sociale, en particulier pour les ménages monoparentaux.

Situation financière des ménages monoparentaux

En Suisse, les ménages monoparentaux représentent 16% des ménages familiaux avec enfants. Il s'agit le plus souvent de mères seules (83%), plus rarement de pères seuls (17%). Pour ce qui est de leur situation financière (revenu disponible équivalent), ils affichent le niveau de vie le plus bas avec les ménages de couples avec trois enfants ou plus. Ce constat correspond à leur évaluation subjective de la situation, puisque ces deux formes de ménage déclarent nettement plus souvent que les autres avoir des difficultés à joindre les deux bouts.

Endettement

De manière générale, l'endettement des personnes vivant dans des ménages comptant des enfants est plus important que celui des personnes vivant dans d'autres formes de ménage (une personne seule ou couple sans enfants). 36% des personnes vivant dans des ménages monoparentaux sont concernées par des arriérés de paiement (non-paiement de factures faute de moyens financiers), deux fois plus que pour les ménages sans enfants.

En 2017, 7,3% de la population vivait dans un ménage ayant eu au moins un arriéré sur les primes d'assurance-maladie au cours des douze derniers mois, un taux qui s'élevait à 16% pour les personnes vivant dans un ménage monoparental (à titre de comparaison, le taux est de 9,9% pour les couples avec enfants et de 4,9% pour les couples de moins de 65 ans sans enfants).

Pauvreté et risque de pauvreté

Le rapport confirme que les personnes de moins de 65 ans vivant seules et les ménages monoparentaux sont les plus touchés par la pauvreté (taux de pauvreté de respectivement 11% et 19%). Par ailleurs, les personnes vivant en couple avec trois enfants ou plus sont davantage touchés par la pauvreté que celles en couple avec un seul enfant (10% contre 2,6%).

28% des personnes vivant dans des ménages monoparentaux et 13% des personnes vivant dans des ménages de couples avec enfants sont considérés comme à risque de pauvreté. En cas de légère détérioration de leur revenu ou d'un changement de la situation familiale, elles risquent de basculer immédiatement au-dessous du minimum vital social calculé par l'OFS.

Quant au taux de privation matérielle, il est particulièrement élevé chez les personnes vivant dans des ménages monoparentaux (20%). Cette privation peut se manifester par différentes « incapacités »: à faire face, dans un délai d'un mois, à une dépense imprévue de 2500 francs, à partir chaque année une semaine en vacances, à disposer des moyens financiers qui permettent de posséder une voiture. Pour compléter, ajoutons que le rapport révèle aussi que les privations liées au logement sont plus fréquente chez les ménages monoparentaux et qu'en 2018, 7,8% de personnes vivant dans ce type de ménage ont dû renoncer à des soins médicaux nécessaires pour des raisons financières (3,2% dans la population générale de plus de 16 ans).

Recours à l'aide sociale

En 2019, le taux d'aide sociale était de 3,2% pour la population générale, tandis qu'il se montait à 21,2% des ménages monoparentaux, soit nettement plus que pour toutes les autres formes de ménages. Dans la très grande majorité des cas, la cheffe d'une famille monoparentale bénéficiant de prestations d'aide sociale est la mère (93%). Selon le rapport, la difficulté pour ces familles est d'organiser la garde des enfants afin de pouvoir trouver un travail ou augmenter leur revenu. Par ailleurs, la majorité n'a achevé qu'une formation obligatoire, ce qui rend difficile une sortie de l'aide sociale grâce à un emploi suffisamment rémunéré.

Artias – Amanda Ioset, secrétaire générale